



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté – Demande de subvention**

Dijon métropole poursuit sa politique visant à accroître l'attractivité de son territoire pour assurer un développement économique durable. La présence de pôles d'excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un élément central de cette stratégie d'attractivité. Depuis plusieurs années, Dijon métropole accompagne et soutient les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans cette démarche.

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM BFC), habilitée par le Ministère de la Culture à délivrer deux diplômes homologués au niveau 2 (bac + 3), joue un rôle clé dans ce contexte. En partenariat avec l'université de Bourgogne, elle offre également la possibilité d'obtenir une licence en sciences humaines et sociales, spécialité musique et musicologie, parcours "pratique musicale spécialisée".

Depuis sa création en 2009, le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique Bourgogne (PESM Bourgogne) s'est inscrit dans une dynamique nationale de développement de l'enseignement supérieur musical et de son rayonnement européen. L'ESM BFC, acteur majeur du développement territorial, renforce ses liens avec ses partenaires et s'engage dans de nouveaux projets qui rayonnent sur l'ensemble de la région. Elle a par exemple renforcé la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus+ avec Mayence, ville partenaire de Dijon avec l'accueil de trois étudiants allemands et le départ d'une étudiante de 2ème année pour un an à Mayence dans le cadre d'un double cursus franco-allemand.

Pour atteindre ses objectifs et continuer à se développer, l'ESM BFC doit disposer de locaux adaptés, à la mesure de ses actions et de ses ambitions territoriales. Actuellement, elle est la seule école supérieure de musique en France à ne pas posséder de locaux en propre.

Le projet de nouveaux locaux pour l'ESM BFC est inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, intitulé Campus MARET et visant à réunir les 3 écoles, Sciences-Po campus de Dijon, ENSA et l'ESM dans un nouveau campus sur le site MARET à Dijon à partir de la rentrée scolaire 2027.

En attendant la réalisation de ce projet, l'administration de l'ESM BFC est installée dans des locaux loués au 15 place Grangier. Pour couvrir les frais de location et de charges annuels d'un montant de 83 092 € (voir budget prévisionnel en annexe), l'ESM BFC sollicite par courrier du 11 avril 2024 une subvention de 20 000 € de la part de Dijon métropole.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 20 000 € à l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté afin de couvrir les frais de location et de charges annuels des locaux situés 15 place Grangier à DIJON, d'un montant de 83 092 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

